



VERMECO
14 Rue Henri ROTSCHI
25120 MAICHE
contact@vermeco.fr
Tel. +33 685 93 05 65
www.vermeco.fr

Nom du produit : Vermiculite expansée VermEco
Produit non classé comme substance dangereuse conformément à la directive 67/548/CEE
et règlements 1272 /2008/CE et 1907/206 (REACH)

Section 1. Identification de la substance ou du mélange

1.1. Nom du produit

Vermiculite expansée « Ecology » fraction Micron, Superfine, Fine, Medium,
Large

1.2. Application identifiée

1. Isolateur thermique, composant des plaques et des panneaux réfractaires, des enduits légers et des enduits à chaud, plaquettes de freins et matériaux de friction. En tant que matériel non toxique et inactif, il peut être utilisé comme matériau d'absorption pour sécuriser les fuites de substances chimiques.
2. Utilisé pour la sécurisation des transports légers (par ex. des bouteilles), pour former des joints et des matériaux de remplissage auto expansifs. En écologie, dans l'horticulture et l'agriculture comme élément qui maintient la température, stocke l'eau et absorbe les odeurs. En tant que composant de l'alimentation des animaux et des denrées alimentaires.

2.3. Caractéristiques physiques du produit

Gris, brun ou jaunâtre matériel en vrac, très léger, « granuleux », poreux, capable d'absorber de grandes quantités de liquides [200-400 %], densité 75-160 kg/m³, se caractérisant par une structure spécifique en couches flexibles et fines. Résistant à la température entre -260 et 1200 °C. Il se trouve aussi sous forme brute.

1.3 Forme

Constante

1.4 Inflammabilité

Non inflammable. Produit résistant à une exposition directe au feu et de hautes températures. Il ne présente pas de risque d'inflammation

Section 2. Classification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement 1272/2008 /CE

Danger pour l'homme : non classé

Danger pour l'environnement : non classé

2.3. Eléments d'étiquetage

Symboles et signaux d'avertissement : néant

Indications sur le danger : néant

Indications sur la précaution : néant

Indications sur les composants dangereux : néant

Section 3. Information sur des composants

3.1 Produit constitue un mélange des substances non classées comme dangereuses par rapport au règlement 1272/2008 /CE. CoA : [CAS :7631-86-9] SiO₂, [CAS :1309-48-4] MgO, [CAS :1344-28-1] Al₂O₃, [CAS :1309-37-1] Fe₂O₃ [CAS :1305-78-8] CaO. Le produit ne contient pas des impuretés et des additifs classés comme dangereux par rapport à la directive 67/548/CEE et du règlement au règlement 1272/2008 /CE.

Section 4. Mesures de premier secours

4.1. Description des mesures de premier secours

4.1.1. Ingestion

Boire de l'eau. Si une irrigation persiste consulter un médecin.

4.1.2. Yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux et provoque l'irritation ne pas fermer les yeux, rincer de manière constante durant quelques minutes. En cas de lentilles de contact et le problème consistant à les enlever consulter un médecin spécialiste.

4.1.3. Peau

Nettoyer soigneusement à l'eau (utiliser du savon).

4.1.4. Inhalation

S'il y a eu une inhalation de la poussière il faut sortir dehors prendre l'air, se moucher plusieurs fois jusqu'à ce que les voies respiratoires se dégagent, rincer la bouche, boire une grande quantité d'eau pour enlever la poussière de la gorge. En cas de persistance des symptômes consulter un médecin. Les produits ne sont pas irritants dans les conditions d'un contact normal.

Section 5. Symptômes et effets de l'exposition au produit

5.1. Consommation

Les produits ne sont pas nuisibles au système digestif. La poussière qui apparaît à l'occasion de l'utilisation des panneaux peut être irritante.

5.2. Yeux

Les produits ne sont pas nuisibles aux yeux. La poussière qui apparaît à l'occasion de l'utilisation des panneaux peut être irritant pour les yeux.

5.3. Peau

Les produits ne sont pas nuisibles à la peau. La poussière qui apparaît à l'occasion de l'utilisation des panneaux peut être irritant en cas de peau sensible. Peut provoquer un dessèchement de la peau. Il n'a pas été détecté d'absorption de la poussière par la peau.

5.4. Inhalation

Le produit peut être un facteur qui à l'inhalation prolongée peut irriter les voies respiratoires supérieures

5.5. Maladies chroniques

En cas de contact prolongé avec la peau ou durant une inhalation prolongée, le produit peut avoir un pouvoir irritant. Les effets du produit sur les hommes n'ont démontrés aucune menace directe sur la santé. Ne contient pas d'amiante et aucunes maladies étroitement liées à la vermiculite n'ont pas été enregistrées.

En cas d'exposition prolongées (plusieurs années), sans protections adéquates, risque de pneumoconiose, laquelle peut être détectée par une radiographie.

Section 6. Équipement de protection individuelle

Elles ne sont pas nécessaire en cas de travail avec un produit brut. Durant des travaux de découpe ou de meulage, travailler dans des locaux bien ventilés. En cas de risque excessif de poussière, utiliser des masques spéciaux avec filtres à poussières.

6.1 Yeux

Lunettes de protection avec des protection latérales ou conformément à des exigences lunettes étanches. Le fait de porter des lentilles de contact présente un danger particulier parce qu'elles peuvent attirer la poussière irritante.

6.2. Mains et jambes

En cas de nécessité de protéger les mains et les jambes, utiliser des gants et des chaussures de protection.

6.3 Autres

Il faut laver fréquemment les tenues de travail pour éviter que de grandes quantités de poussière ne s'y déposent. Dans des endroits particuliers, mettre à la disposition des moyens pour le lavage des yeux.

Section 7. Informations sur une utilisation sûre des panneaux de vermiculite

7.1. Stockage et transport

Suivre les instructions du fabricant. Protéger contre l'humidité. Dans le cas de grandes quantités, stocker et transporter sur palettes. Sécuriser de manière convenable avec des sangles.

7.1.1. Stockage : pas de restrictions. Protéger contre l'humidité.

7.1.2. Transport : pas de restrictions. Protéger contre l'humidité.

7.1.3. Nom de transportation [CSN] : sans objet

7.1.4. Groupe d'emballage : sans objet

Section 8. Déchets

8.1 Élimination des déchets dans des lieux approprié et adapté.

Durant l'élimination des déchets, respecter les dispositions de la loi du 14 décembre 2012 relative aux déchets (J.O. de 2013 , point 2, successivement modifiée). Respecter des dispositions de la loi du 13 juin 2013 relative à gestion des emballages et déchets d'emballages. (J.O. de 2013, point 888, successivement modifiée).

La présente fiche technique n'a qu'un caractère informatif pour des personnes travaillant avec la vermiculite expansée. Elle a pour le but d'assurer tous les renseignements pour le travail sûr avec notre produit.

Le contenu du document ne pouvant être ni copié ni reproduit et ni transféré sans accord de Vermeco siégeant à Maïche.

VERMECO e-mail : contact@vermeco.fr ; tél. +33 685 93 05 65 ; www.vermeco.fr